



SEANCE
28 Novembre 2023

OBJET :
*Avenant n°1 à la
convention avec le
Grand Avignon
relative à l'instruction
des autorisations
d'Urbanisme*

RAPPORTEUR :
A. Chanty

N°
2023-11-25

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 21 novembre 2023 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET - Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ - Patrick MARTHOURET – Jean-Philippe TESTUD - Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Paul DELCASSO
Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI représentée par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Corinne CRISTOFARO
Sabah BOULMAIZ représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Aurore CHANTY
Patrick MOUTTE représenté par Jennifer MACIA
Line PIGHINI représentée par Jean-Philippe TESTUD
Aurélie NOUGIER représentée par Jean-Luc BARCELLI

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L5211-4-2

Vu la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme entre la communauté d'agglomération du Grand Avignon et Entraigues-sur-la Sorgue, signée le 07 juillet 2016,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue,

Vu l'avis de la commission urbanisme du 22 novembre 2023

Considérant que la commune a conventionné avec le Grand Avignon, dans le cadre de l'article L5211-4-2 du CGT, pour la création d'un service commun au niveau du Grand Avignon pour l'instruction des actes d'application du droit des sols (ADS), pour le compte des communes de l'agglomération et qu'une seconde convention est intervenue le 07 juillet 2016,

Considérant que cette convention, qui précise la répartition des missions du service commun ADS et celles qui demeurent de la responsabilité des communes, doit être réactualisée,

Considérant que le Grand Avignon propose un avenant à cette convention de réactualisation, notamment afin d'intégrer les évolutions des missions relatives à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée,

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. DUCHENE -- Mme MACIA -- M. TESTUD -- Mme PIGHINI -- M. MOUTTE

- DIT que les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet,

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue avec le Grand Avignon,

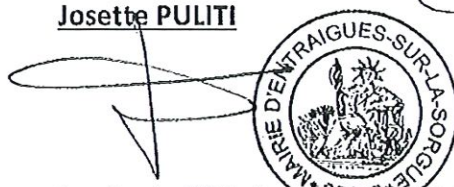
Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Josette PULITI

Guy MOUREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

acte certifié exécutoire le : 05/12/2023
Après dépôt en Préfecture le : 04/12/2023
Après publication du notification le : 05/12/2023
P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20231204-04-12-23delib25-DE
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023